



Acte n° 2023C224

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 28

Pouvoirs : 8

Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/12/2023

Le 21 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, 51 route de Trévoux à Saint-Didier-de-Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Valérie BOYER (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, , Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : David POMMIER.

OBJET : FINANCES – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 - Décision modificative n°3

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00€
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 0,00€

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- De provisionner le compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante » pour un montant de 180 000,00€, afin de procéder à une régularisation de la TVA pour les années 2021 et 2022. Cette écriture est équilibrée par une diminution du même montant du compte 023 « Virement à la section d'investissement ».

En investissement :

- De réduire les crédits du compte 2315 « Installations matériels et outillages techniques » de l'opération 100 Hors Tranche, d'un montant de 180 000€. Cette écriture est équilibrée par une diminution du compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » du même montant.

Vu l'avis favorable du Bureau du 07/12/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

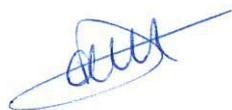
✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 3 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023
suivante :

						FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	Service gestionnaire	Axe analytique	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D		67	6718	FINANCES	01	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	180 000,00	0,00
D		023	023	FINANCES	01	Virement à la section d'investissement	-180 000,00	0,00
						TOTAL	0,00	0,00

						INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	Service gestionnaire	Axe analytique	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D	100	23	2315	ASS	7330	Installation matériel et outillage technique - Opération 100 Hors Tranche	-180 000,00	0,00
R		021	021	FINANCES	01	Virement de la section de fonctionnement	0,00	-180 000,00
						TOTAL	-180 000,00	-180 000,00

A Saint Didier de Formans,
Le 21/12/2023

Le Secrétaire de Séance,
David POMMIER



Affichage sous format électronique : 26/12/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

